

communiqué de presse

Paris, le 8 septembre 2026

Malakoff Humanis rappelle les actions engagées dans le cadre de l'enquête en cours

Dès les premiers signaux relevés par l'ACPR, Malakoff Humanis a engagé, de sa propre initiative, une série de mesures que le Groupe souhaite ici rappeler. Elles font suite à l'enquête préliminaire du Parquet national financier dont Malakoff Humanis fait l'objet - comme il l'a déjà indiqué publiquement - sur les conditions dans lesquelles certains intermédiaires ont été rémunérés par des sociétés de gestion partenaires lors d'opérations d'investissement.

Une enquête interne diligentée sans délai

Dès qu'il a eu connaissance d'éléments concernant sa politique d'investissement, en avril 2026, à la suite des premiers questionnements de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), Malakoff Humanis a initié, de son propre chef, une enquête interne. Les premiers éléments qu'elle a mis en évidence ont conduit le Groupe à déposer plainte afin de préserver ses intérêts le 24 juin.

Un plan d'action validé à l'unanimité par le conseil d'administration

Fin juin et fin juillet lors des réunions des conseil d'administration de la SGAM et de l'Association Sommitale, une première série de mesures puis un plan d'actions ont été validés à l'unanimité. Ce plan d'actions comprend notamment les mesures suivantes :

1. Introduire, dans les conventions liant Malakoff Humanis aux sociétés de gestion, une clause de transparence sur les intermédiaires que ces sociétés rémunèrent au titre des portefeuilles qui leur sont confiés ;
2. Renégocier les conventions de gestion avec les sociétés partenaires, sur la base d'un benchmark des frais de gestion réalisé par un expert ;
3. Étudier les recours contentieux envisageables à l'encontre des intermédiaires, des sociétés de gestion et autres prestataires ;
4. Établir un état de pilotage périodique identifiant et quantifiant les situations dans lesquelles des intermédiaires sont rémunérés par les sociétés de gestion ;
5. S'assurer de l'application systématique des règles de la Direction des achats relatives aux seuils déclenchant un appel d'offres ;
6. Renforcer la comitologie applicable à toute nouvelle mise en concurrence visant à sélectionner des sociétés de gestion d'actifs.

Ce plan d'action a été immédiatement mis en œuvre. Il se déroule selon un calendrier établi et partagé avec les conseils d'administration, auxquels il est régulièrement rendu compte, comme lors de la réunion du conseil d'administration de la SGAM de ce jour.

Deux missions forensiques indépendantes, proposées par les fonctions clés

Sur proposition des fonctions clés, les conseils d'administration du 24 juillet (SGAM) et du 29 juillet (Association sommitale) ont validé à l'unanimité l'intervention d'experts forensiques indépendants et agréés. Deux missions, menées séparément, sont en cours : l'une prolonge l'enquête interne, l'autre porte sur les risques de corruption, de conflits d'intérêts et de favoritisme.

Les fonctions clés coordonnent ces travaux en toute indépendance ; les experts rendent compte directement aux conseils d'administration de la SGAM et de l'Association sommitale.

Une mission de conseil confiée à Cyril Roux

Ancien premier secrétaire général adjoint de l'ACPR, diplômé de Polytechnique et docteur en finance de Harvard, Cyril Roux accompagne la direction générale pour renforcer la robustesse des dispositifs de gouvernance financière et de maîtrise des risques, sécuriser et structurer les échanges avec les autorités de contrôle, en particulier l'ACPR, orchestrer la mise en œuvre des recommandations issues des audits en cours, et conduire le développement du Plan préventif de rétablissement (PPR) en appui de la Direction des risques.

Un Groupe solide noté A+

Ces investigations n'affectent pas la solidité du Groupe. Avec 11,3 Md€ de fonds propres, Malakoff Humanis voit sa solidité financière confirmée par la notation A+, assortie d'une perspective stable, renouvelée fin juillet pour la cinquième année consécutive par S&P Global Ratings.

Une gouvernance paritaire et mutualiste pleinement mobilisée

Mobilisée et unie, la gouvernance paritaire et mutualiste du Groupe suit de près le plan d'actions et les enquêtes en cours. Elle s'assure qu'elles sont conduites avec toute la rigueur nécessaire. Elle a fait le choix, en toute responsabilité, de ne pas préjuger de leurs conclusions avant qu'elles ne soient établies : il ne lui revient pas d'anticiper le résultat d'investigations qu'elle a elle-même exigées. Les résultats des missions forensiques sont attendus d'ici la fin de l'année.

Par ailleurs, le conseil d'administration de l'Association sommitale a pris la décision de recourir à une mission d'expertise au nom de la gouvernance paritaire, conformément aux dispositions de l'ANI de février 2025.

À ce jour, aucun fait de corruption n'a été établi et Malakoff Humanis rappelle que ses instances dirigeantes avaient spécialement mandaté un intervenant réputé du secteur pour organiser et veiller au déroulement indépendant des appels d'offres pour le choix des sociétés de gestion.

Malakoff Humanis réaffirme sa pleine coopération avec l'ensemble des autorités compétentes et son attachement aux principes de transparence, d'intégrité et de bonne gouvernance qui guident son action, au service de 400 000 entreprises clientes et près de 10 millions de personnes.

Contacts presse :

MALAKOFF HUMANIS

Julie Terzulli : +33 6 69 33 28 85

julie.terzulli@malakoffhumanis.com

Élisabeth Alfandari: +33 7 60 09 25 30

elisabeth.alfandari@malakoffhumanis.com

PRIMATICE Conseil

Victoria Rey : +33 6 26 94 54 79

victoriarey@primatice.com

Audrey Ngoh Dad : +33 6 64 21 94 45

audreyngohdad@primatice.com

À propos de Malakoff Humanis (chiffres au 31 décembre 2025)

Malakoff Humanis est un acteur majeur de la protection sociale paritaire et mutualiste, à but non lucratif. Le Groupe accompagne entreprises et particuliers en santé, prévoyance, épargne et retraite complémentaire, guidé par sa raison d'être : Partager pour protéger.

En assurance, il protège 400 000 entreprises et près de 10 millions de personnes.

En tant qu'institution de retraite complémentaire Agirc-Arrco, Malakoff Humanis gère les cotisations de plus de 7 millions d'actifs et verse 45 Md€ d'allocations à 6,3 millions de retraités.

Sur le plan social et sociétal, le Groupe accompagne ses clients fragilisés et est engagé sur le handicap, le cancer, le bien-vieillir et les aidants. Près de 200 M€ sont dédiés chaque année à ces actions.

Les fonds propres du Groupe représentent 11,3 Md€. La solidité financière et la performance du Groupe sont confirmées par une notation A+ attribuée depuis 4 ans par S&P Global Ratings et Fitch Ratings. Sur le plan extra-financier, Malakoff Humanis figure parmi les 2% des entreprises les mieux notées au monde en matière de critères RSE (Ecovadis, niveau Gold - 81/100 en 2026). Enfin, Malakoff Humanis est certifié Top Employer France par le Top Employers Institute depuis 3 ans. malakoffhumanis.com